

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024  
Séance du 26 juin 2024

N°11

**Objet : Convention  
d'occupation temporaire avec  
l'ONF pour l'implantation et  
l'exploitation d'ouvrages d'eau  
en forêt domaniale - Commune  
de La Javie**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis  
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude  
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

### Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

Les habitants du hameau d'Esclanglon (La Javie, vallée du Bès) sont alimentés en eau potable par la source d'Aigue Belle. Cette source, ainsi que les périmètres de protection (à établir), les drains de captage, la chambre de captage, et les premiers mètres de canalisations de distribution, sont implantés sur propriété de l'Etat, terrains gérés par l'O.N.F..

La précédente convention temporaire d'occupation signée avec l'O.N.F. pour l'implantation et l'exploitation de ces ouvrages a pris fin au 31 mai 2023.

L'ONF propose de renouveler cette convention temporaire d'occupation, sans limitation de durée, durant la période d'exploitation de ces ouvrages d'eau par le service public de l'eau potable.

Les conditions techniques et financières, ainsi que les responsabilités de chacun proposées sont inchangées (la commune vis-à-vis du massif forestiers, l'ONF prenant les mesures d'exploitation adaptées pour éviter toute pollution). Aussi, usuellement, le projet de convention, proposé par O.N.F., présente le site concerné et les servitudes imposées, ainsi que les conditions financières (325 Euros annuels révisables, sauf la première année 625 Euros). Les annexes à la convention présentent les modalités techniques de gestion des sites.

Il est proposé :

- D'approuver la convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour le captage d'eau de la source « d'Aigue Belle » située commune de La Javie, telle que jointe en annexe.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention d'occupation temporaire avec l'ONF relative aux ouvrages d'eau sur la commune de La Javie.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com